



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 130-18 C

Objet : *RD - Signature de la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Julien Donzel

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

La Ravoire

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Pierre Garnier

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Luc Meunier

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Jean-Luc Deye

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de David Dubonnet à Lionel Mithieux - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 6

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Daniel Grosjean - Dominique Mornand - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 130-18 C

objet **RD - Signature de la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que la Ville de Chambéry a été récemment retenue dans le cadre du programme Action Cœur de Ville lancé par l'Etat.

L'ambition du projet Action Cœur de Ville

Ce programme permet de mobiliser l'ensemble des partenaires autour du renforcement de l'attractivité du centre des villes moyennes. Il vise à accélérer la réalisation des opérations en mobilisant des cofinancements : des enveloppes de subventions spécifiques ou des conditions de prêt avantageuses ont été réservées au niveau national par les partenaires principaux (Anah, Caisse des dépôts, Action Logement). La mobilisation de crédits de droit commun de l'Etat sera facilitée.

Le projet sera copiloté par la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges. Il vise à créer les conditions d'une redynamisation durable du centre de Chambéry afin de le conforter dans son rôle de cœur d'agglomération. Ce programme global concerne à la fois :

- la réhabilitation et la diversification de l'habitat,
- le développement économique et commercial,
- l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- la mise en valeur des formes urbaines, des espaces publics et du patrimoine.
- l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Les objectifs de la convention-cadre

La convention proposée est la première étape pour le lancement du programme. Elle permet de :

- préciser la gouvernance et la conduite de projet,
- recenser les études et conventions préexistantes,
- définir des périmètres prévisionnels d'intervention et d'étude,
- lister les besoins nécessaires à la finalisation du diagnostic ainsi qu'à la précision du projet et du plan d'action,
- établir un calendrier prévisionnel pour la définition du projet,
- identifier et décrire des « opérations matures » pouvant être menées dès 2018 (travaux ou études).

Le déroulement des phases ultérieures

L'Etat a défini deux phases pour mettre en œuvre le programme après la signature de la convention-cadre :

- une phase « d'initialisation » visant à compléter le diagnostic de la situation, à détailler un projet global de redynamisation du cœur de ville et à décrire les opérations à mener avec leurs cofinancements. Pendant cette phase, seront déjà menées les « opérations matures » listées dans la convention-cadre. La durée prévisionnelle de cette phase est comprise entre 1 et 18 mois. Elle se conclura par la signature d'un avenant,
- une phase « de déploiement » permettant la réalisation de l'ensemble des opérations, celles-ci devant être engagées avant fin 2022 et être achevées avant 2025.

Vu la liste des villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et les documents afférents, après en avoir négocié la rédaction finale.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 130-18 C

Objet de l'acte : RD - Signature de la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : Convention cadre action coeur de ville;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21115H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21115H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018